



## Communiqué de presse

**La Rose d'hôpital 2015 est décernée à l'Insel Gruppe AG, Berne**

**L'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC) décerne la Rose d'hôpital 2015 à l'Insel Gruppe pour une initiative exceptionnelle dans le domaine de l'indemnité de maternité pour les rapports de travail à durée déterminée. En décernant la Rose d'hôpital, l'ASMAC rend hommage à cette réglementation particulièrement progressiste.**

*Berne, le 6 juin 2016*

L'ASMAC décerne la Rose d'hôpital 2015 à l'Insel Gruppe AG pour une initiative exceptionnelle dans le domaine de l'indemnité de maternité pour les rapports de travail à durée déterminée. L'Insel Gruppe a introduit cette réglementation particulièrement progressiste au 1<sup>er</sup> janvier 2016: si l'échéance du contrat tombe dans la période de la grossesse ou du recours à l'indemnité de maternité, le contrat est prolongé jusqu'au jour où le droit à l'indemnité de maternité expire.

Grâce à cette disposition, les femmes médecins dont le contrat se termine pendant la grossesse ou le congé maternité touchent l'indemnité de maternité complète de 100% pendant seize semaines.

En décernant la Rose d'hôpital, l'ASMAC rend hommage à cette réglementation particulièrement progressiste en faveur des conditions de travail des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique et espère que ces exemples feront école ailleurs.

**Contact:**

Si vous avez des questions, Simon Stettler, directeur de l'ASMAC, se tient volontiers à votre disposition au numéro 031 350 44 88, [stettler@vsao.ch](mailto:stettler@vsao.ch).

**ASMAC Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique**

L'association professionnelle ASMAC défend en tant qu'association indépendante les intérêts professionnels, politiques et économiques des médecins employés, en particulier des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, en Suisse. L'association est structurée en une association centrale et 16 sections régionales autonomes. L'organisation décentralisée encourage la proximité avec les membres et vise à défendre leurs intérêts sur place.